



VILLE DE SOLLÈS PONT

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
16 juin 2009

Date d'affichage
16 juin 2009

Objet de la délibération
*Direction des finances -
Affectation du résultat
d'exploitation de l'exercice 2008
- Budget de l'eau.*

Vote pour à la majorité des voix
exprimées

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 6
(Mmes AUTRAN-LE TINNIER-
MAESTRACCI et Mrs LUQUAND-
BOUTIER-ROCHE)

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008.

- ce jour

Considérant l'instruction M49

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008.

Constatant que le compte administratif présente :

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLÈS PONT

Séance du mardi 23 juin 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juin deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

ROUX Jean-Paul donne procuration à **COIQUAULT Jean-Pierre**,
RIMBAUD Georges donne procuration à **KASPERSKI Christophe**,
CHASTAIGNET Elisabeth donne procuration à **FOREST Marie-Paule**

Absent :
néant

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

- un excédent d'exploitation de 154 707,07 €

Où l'exposé du rapporteur,
Après avoir obtenu toutes explications utiles et en avoir délibéré,

A main levée et à la majorité de ses membres présents,

CONFIRME l'affectation du résultat d'exploitation selon la délibération de reprise anticipée du résultat en date du 26/03/09 comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE
2008.

POUR MEMOIRE	2007	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		96 076,84 €
Plus -values de cession des éléments d'actif		
Virement à la section d'investissement		-
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT		96 076,84 €
<u>A/ EXCEDENT AU 31/12/08</u>		154 707,07 €
<u>Affectation obligatoire :</u>		
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)		
* aux réserves réglementées (plus values nettes de cessions d'immobilisations)		
* à l'exécution du virement à la section d'investissement		99 040,11 €
<u>Solde disponible :</u>		
affecté comme suit :		
* affectation complémentaire en réserves compte 1068		
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		55 666,96 €
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pourF)		
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 20... (N+2) (1))		-
<u>B/ DEFICIT AU 31/12/20..</u>		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)95		
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 20... (N+2) (1))		
Excédent disponible (voir A - solde disponible)		
<u>C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</u>		

(1) N + 1 pour les services non érigés en régie.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON,
Maire de Solliès-Pont

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

0-1

